

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Un courrier de la Mairie d'Allauch en date du 04 Juin dernier nous demande de suspendre ou de réduire l'activité sonore pendant les épreuves du Baccalauréat qui se déroulent sur le lycée voisin durant quatorze jours afin de préserver la concentration des candidats.

Après conseil pris auprès de nos avocats qui nous ont fait remarquer la pression médiatique extrême et constante (presse, TV) qui s'exerce actuellement sur les nuisances sonores générées par l'activité du Stand de Tir des Trois Lucs ainsi que son manquement à la sécurité, le Comité de Direction a décidé dans un souci d'apaisement de la situation, d'accéder à la requête du Maire d'Allauch.

Le tir aux armes à feu tous calibres confondus sera donc suspendu, à l'exclusion des week-end, sur les pas de tir 25 et 50 mètres aux dates suivantes :

- Le 18 Juin - Matin
- Les 19, 20 et 21 Juin – Journée
- Les 24, 25, 26, 27 et 28 Juin – Journée
- Les 01, 02, 03 Juillet – Journée

L'activité reste maintenue sur le pas de tir à 10 mètres

Navrés d'avoir été contraints d'imposer ces restrictions quinze jours avant les Championnats de France ISSF 25/50 mètres, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président
Marcel PAZOS